

Laurent. En hiver, lorsque les Grands lacs sont fermés à la navigation, on transporte aussi le grain de Thunder Bay aux ports de la baie Géorgienne et, de là, on l'expédie par rail aux ports atlantiques de Saint-Jean, au Nouveau-Brunswick, et d'Halifax, en Nouvelle-Écosse.

En 1975-1976, les livraisons en vrac à partir de la côte ouest ont totalisé 260 millions de boisseaux (6 500 000 tonnes) et à partir des ports du Saint-Laurent, 328 millions de boisseaux (8 400 000 tonnes). Les exportations effectuées directement outre-mer de Churchill, de Thunder Bay et des Maritimes, se sont chiffrées à environ 100 millions de boisseaux (1 900 000 tonnes).

Entreposage

Au 1^{er} août 1976, les installations autorisées pour l'entreposage du grain au Canada avaient une capacité totale de 626 millions de boisseaux (17.5 millions de tonnes). Au premier rang venaient les 3 964 silos de campagne: 344 millions de boisseaux (9.6 millions de tonnes). La capacité des 28 silos terminus, situés principalement à Thunder Bay, dans les ports de la côte ouest et à Churchill était de 139 millions de boisseaux (3.9 millions de tonnes); celle des 28 silos de transbordement des ports des Grands lacs et des ports d'exportation situés sur le Saint-Laurent et dans les Maritimes suivait de près avec 122 millions de boisseaux (3.4 millions de tonnes). De plus, trente-et-un silos, d'une capacité de 21 millions de boisseaux (0.6 millions de tonnes), servaient à l'entreposage du grain avant son conditionnement.

Réglementation

La Commission canadienne des grains est chargée de réglementer toutes les étapes de la manutention du grain au Canada, y compris l'inspection, la classification et le pesage du grain; elle dispose de services de statistique et de recherche. La Commission doit également former des comités de normalisation dont la tâche est de fixer les normes relatives aux différentes catégories de grain.

Le Laboratoire de recherches sur les grains de la Commission effectue des études et publie chaque année des données sur la teneur en protéines de la récolte de blé. Il procède aussi à des tests de cuisson de farine de blé canadien et publie un rapport sur les propriétés boulangères du blé des Prairies. C'est en grande partie au contrôle sévère exercé par la Commission qu'il faut attribuer la réputation dont jouissent les grains canadiens sur les marchés mondiaux.